

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BORDONALI : « Je vous ai remis le détail des différents postes de dépenses pour vous montrer que l'essentiel de la dépense courante était lié à l'eau, l'électricité, le gaz et le carburant qui constituent le gros de la dépense. Ensuite, viennent les contrats, les locations, etc. Tout est transparent. Il pourrait y avoir encore un travail de renégociations de contrats mais on arrive également au bout de l'exercice.

Sur les charges de personnel et les 5.5 M€ évoqués précédemment, les différents recrutements sont proposés pour le compte de l'année 2025 :

- Le remplacement du directeur général des services et du responsable des services techniques ;
- Des recrutements supplémentaires qui aujourd'hui étaient manquants ou repérés comme nécessitant une expertise supplémentaire au sein de la collectivité :
 - o Un agent en charge de la commande publique (marchés publics, contrats, accompagnement à tous les modes de gestion de la collectivité). C'est vraiment un agent qui présente une rareté importante sur le domaine dans le secteur public au même titre que le responsable du service finance qui fait du contrôle de gestion, de l'analyse financière et l'ensemble des missions et au-delà des missions régaliennes (comptabilité, titres, mandats et préparation budgétaire) ;
 - o Un collaborateur de cabinet qui appartient directement au domaine réservé et de la compétence exclusive du maire au même titre que la police municipale ;
 - o Un agent de police municipale qui constitue les contingents souhaités pour 2025 ;
 - o Un responsable du service finances.

ce qui fait six emplois à temps complet et qui justifie une augmentation des charges de personnel pour l'année 2025.

En synthèse, contrairement aux années précédentes et sans juger des choix, l'augmentation est liée à la fois aux recrutements opérés d'une part et au glissement vieillesse technicité d'autre part donc l'augmentation entre guillemets des agents classiques liée à leur expérience et à leur présence au sein de la collectivité. »

Monsieur GOUPIL : « À la page 16, je vois location de véhicules. Cela concerne quels véhicules ? Pourquoi parle-t-on de location de véhicules ? »

Monsieur BORDONALI : « Aujourd'hui, très peu de collectivités investissent dans des véhicules, c'est-à-dire les achètent de manière pérenne. Elles vont les louer en général sur une durée allant de trois à cinq ans en fonction de leur utilisation, moyennant quoi, il y a un contrat de maintenance qui est adossé au véhicule comme pour les particuliers. Donc, vous voyez plus de dépense de fonctionnement que de dépense d'investissement sur les véhicules. Tous les véhicules de la ville, à quelques exceptions près, sont des véhicules en location je pense pour des questions de pérennité et de maintenance. À vérifier. »

Aucune autre demande de parole n'étant sollicitée, Monsieur BORDONALI poursuit son exposé.

Monsieur BORDONALI : « Le chapitre 65 ne présente que très peu de particularités : les indemnités des élus qui sont quand même relativement minces par rapport à la vocation et au travail que vous faites, les élus sont extrêmement investis dans tous les domaines ; les subventions aux associations à but non-lucratif ; les participations au syndicat et les subventions de fonctionnement notamment pour le CCAS avec cette volonté de prendre en charge aussi une montée de la vulnérabilité et d'avoir une subvention qui soit adossée aux besoins du CCAS qui, dans la majorité des collectivités, vient à augmenter tous les ans de manière chronique et inflationniste au regard des besoins. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les ratios :

CAF	2022	Variation 2021-2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025
Produits réels de fonctionnement	7 778 280,01	8,68 %	8 145 607,84	4,72 %	8 312 277,98	2,05 %	8 422 500,00
Charges réelles de fonctionnement	7 482 230,11	7,75 %	7 278 964,87	-2,72 %	7 684 172,15	5,57 %	7 963 000,00
CAF Brute	296 049,90	38,84 %	866 642,97	192,74 %	628 105,83	-27,52 %	469 500,00
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	272 226,59	-0,65 %	230 584,39	-15,30 %	188 500,00	-18,25 %	147 000,00
CAF Nette	23 823,31	139,20 %	636 058,58	-2569,90 %	439 605,83	-30,89 %	312 500,00

Monsieur BORDONALI : « On s'était engagé à 500 000 €, cible annuelle pour pouvoir permettre le financement des investissements en surplus des subventions d'investissement, des emprunts et de l'ensemble des recettes d'investissement de la collectivité. La CAF, de manière volontairement simplifiée, est constituée des produits – les dépenses avec des retraitements de l'exceptionnel. Les produits de vente de terrains par exemple, ne font pas partie du calcul de CAF sinon cela viendrait à tronquer le calcul et à l'augmenter de manière non justifiée. La CAF brute prend en compte les intérêts de la dette. On a remboursé une partie de la dette mais pas toute la dette et le capital de la dette est remboursée lorsque l'on a le ratio de CAF nette. Le ratio de CAF nette est le ratio du comptable par nature qui permet de déterminer quelles sont les marges de manœuvre d'une collectivité à la fin de l'année pour financer sa section d'investissement ou avoir des marges de manœuvre en section de fonctionnement.

Pour 2024, la CAF nette est de 439 605.83 € donc on est un tout petit peu en-dessous de la cible mais encore une fois, le rattrapage électricité a influé mais on reste quand même dans l'épure de ce qui avait été prévu, sachant que l'année 2023 avait été évoquée comme une année relativement exceptionnelle en termes de résultat, soit 636 058.58 € de CAF nette alors qu'en 2022, elle n'était que de 23 823.31 €. On a quand même une certaine stabilité dans les ratios qui sont présentés. »

La capacité de désendettement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12/n	1 709 614	1 435 606	4 775 170	4 556 890	8 410 936
CAF brute	632 675	213 228	296 050	866 643	628 106
Capacité de désendettement	2,7	6,7	16,1	5,3	13,4

Monsieur BORDONALI : « La capacité de désendettement augmente de manière importante au regard notamment de la contractualisation d'un emprunt de 4 M€ qui se situe au-delà des variables de 10 ans qui sont des variables importantes. On sait que ce ratio était de 16 ans en 2022 donc très dépendant de la CAF brute qui constitue son déterminant. Il repasse à 5.3 années en 2023 et vous re-contractualisez un emprunt en 2024 et donc il ré-augmente car il est très dépendant de la CAF. Je rappelle l'objectif encore une fois : c'est que l'école communale représentant une dépense de 12 M€ a pour vocation d'être totalement amortie par la vente des deux anciennes écoles une fois l'école construite permettant ainsi le remboursement de l'emprunt-relai. De ce fait, on reviendra en-dessous de 5 ans de désendettement de manière à pouvoir, dès le début du prochain mandat, de disposer de l'ensemble des capacités financières pour réinvestir. Dans le contrat avec la Banque, c'est un prêt relai donc entièrement remboursable sous cette échéance de construction de l'école communale. »

La section d'investissement :

Les recettes d'investissement :

Financement disponible	2022	2023	Variation 2022- 2023	CA prev. 2024	Variation 2023- 2024	BP 2025
Capacité d'autofinancement nette	23 823	636 059	2569,90 %	439 606	-30,89 %	312 500
Ressources propres	391 713	916 489	133,97 %	1 441 260	57,26 %	3 309 672
Cessions d'actifs (775)	432 116	0	-100,00 %	600 000	-	0
Autres recettes d'investissement	47 612	29 001	-39,09 %	28 292	-2,44 %	30 000
TOTAL	895 264	1 581 548	76,66 %	2 509 158	58,65 %	3 652 172

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2022	2023	Variation 2022-2023	2024	Variation 2023-2024	2025
Immobilisations incorporelles	144 283,60	222 684,32	54,34 %	132 302,27	-40,59 %	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	-	537 333,67	-	0,00
Immobilisations corporelles	803 483,56	1 159 751,06	44,34 %	0,00	-100,00 %	0,00
Immobilisations en cours	1 103 354,70	1 662 032,33	50,63 %	2 811 033,27	69,13 %	8 859 029,76
Total des dépenses d'équipement	2 051 121,86	3 044 467,71	48,43 %	3 480 669,21	14,33 %	8 859 029,76

Monsieur BORDONALI : « On voit enfin les fruits – et c'est plutôt très satisfaisant – sur la recherche de partenaires pour les services et bien évidemment les élus qui ont travaillé sur le sujet. Les subventions viennent souvent à être déportées par rapport aux dépenses d'investissement. Donc 3.6 M€ de recettes confère 8.8 M€ de dépenses avec un décalage et un montage relativement complexe avec l'opérateur Rouen Normandie Aménagement, mais qui va permettre d'effectuer l'ensemble des dépenses avant la fin du mandat. Pour revenir sur les subventions octroyées pour la construction de l'école, vous avez le détail des financeurs qui sont très généreux :

Financeurs	Subventions accordées	Acomptes versés	Pour l'exercice 2025
Métropole Rouen Normandie	673 851.00 €	134 771.00 €	539 080.00 €
État - DSIL	957 416.80 €	287225.04 €	670 191.76 €
État - DETR	1 100 000.00 €	330 000.00 €	770 000.00 €
Département	1 663 200.00 €	332800.00 €	1 330 400.00 €

On commence à avoir effectivement cette politique de subventions qui vient intégrer les recettes d'investissement de la commune et qui présente des garanties importantes pour justifier de la pérennité de ce projet. »

Monsieur BORDONALI poursuit sur les dépenses d'investissement.

Monsieur BORDONALI : « En 2024, vous avez un petit effet retard qui était lié notamment au conseil municipal du mois de novembre où vous avez voté l'ouverture d'un COI qui est un compte qui permet de disposer d'avances pour l'opérateur Rouen Normandie Aménagement et de décaisser ces différentes avances. On est resté de manière très prudentielle sur 3.5 M€. Je tiens à préciser qu'on est sur un rapport d'orientation budgétaire et que l'opérateur RNA essaie de faire le maximum pour atteindre la cible des 5.8 M€ de fin d'année. N'étant pas certain de cette capacité à faire au regard de la réalisation du ROB, on est resté prudent et on est dans l'épure de 3.5 M€. Toutefois, si on arrive à 5.8 M€ et que le décaissement se fait à hauteur de ce qui est attendu, on aura naturellement moins de dépense sur la construction de l'école en 2025.

Pour ceux qui s'inquiètent de l'écart peut-être entre 8.8 M€ de dépenses et 3.7 € de recettes d'investissement, il se justifie :

- Par la non-utilisation de l'emprunt (4 M€) en 2024 qui n'a pas pu être utilisé à des fins de construction. Il a été mis en place dans le solde d'exécution de la section d'investissement et vient constituer le GAP qui permet de financer naturellement le reste de l'opération d'investissement
- Par l'autofinancement et les 500 000 €, le financement de l'école est bouclé ; tout cela en maintenant une CAF brute et nette au-dessus de 400 000 € qui était le contrat évoqué en conseil municipal. »

Monsieur BORDONALI donne ensuite des précisions concernant la dette de la commune.

Monsieur BORDONALI : « Le nombre d'emprunts est de 8 et le capital restant dû est de 8.4 M€. Il n'y a pas de prise de risques car les établissements bancaires concernés (Caisse d'Épargne et Banque Postale) sont relativement connus et ont pignon sur rue. On pourrait toujours penser à une crise économique mais je ne le pense pas.